

**PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE  
DU 28 JANVIER 2016**

# Délibération du Conseil Municipal

-----°°°°-----

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

## *Ville de Saint-André*

L'An Deux Mille Seize, le 28 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT ANDRE s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Olivier HENNO, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

*Nombre de membres en exercice : 33*

**Etaient Présents** : Olivier HENNO, Elisabeth MASSE, André DUBREUCQ, Pascale LAHOUSTE, Rudy DELAPLACE, Philippe CALAIS, Jean-Pierre EURIN, Claude WASILKOWSKI, Eric MIELKE, Thérèse VIEMON, Nelly RICHARD, Danielle SENECHAL, Patrick COLARD, Marie-Hélène FOLLET à partir de la question 1/1, Michel SCIARRINO, Florence LEROY, Martine DEMUYS, Christian CALONNE, Isabelle WITTERBECQ, Géraldine DELEMAZURE, Nicolas LE NEINDRE, Thomas FABRE, Ambrine WIART, Ghislaine CAVROT, Loïc LEBEZ, Patrice CAPPELLE, Philippe VANHERSECKE.

**Ont donné procuration :**

Christelle DELEBARRE	à	Pascale LAHOUSTE
Daniel BOUCAUT	à	Jean Pierre EURIN
Francis BAEKELANDT	à	Elisabeth MASSE
Marie-Hélène FOLLET	à	Rudy DELAPLACE jusqu'au rappel de décisions
Nicole FAUBRY	à	Florence LEROY
Henri DUSAUTOIS	à	Claude WASILKOWSKI
Sébastien LEBLANC	à	André DUBREUCQ

**Etait absent :**

**Secrétaire de Séance** Ambrine WIART

*Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée, à la Presse et au public présent.  
Il présente la performance de l'artiste Olivier SAMPSON réalisée pendant la cérémonie des vœux qui a été installée dans la Salle du Conseil.*

*Il passe alors la parole à Ambrine WIART pour l'appel.*

*Monsieur le Maire salue alors José JOYE, agent des Services Techniques qui enregistre les séances du Conseil municipal (il en a plus de 100 à son actif note-t-il) et qui prend sa retraite dans quelques jours.*

*Monsieur le Maire entame alors l'ordre du jour de cette séance.*

**OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2015**

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**QUESTION**

**OBJET : RAPPEL DE DECISIONS**

- N° 164/15 49 rue de la Gare à Saint-André - Droit de préemption urbain  
N° 165/15 Audit de système d'information  
N° 166/15 Fourniture de carburants, services et prestations diverses au moyen de cartes  
accréditives pour le parc automobile municipal MAPA F 2015 19  
N° 167/15 Marché de fourniture de matériels scéniques  
N° 168/15 Contrat de maintenance des logiciels GIPI et FLUXNET (Logiciels de gestion  
du patrimoine et des interventions).  
N° 169/15 Marché « communication institutionnelle S 2015/23  
N° 170/15 Marché – Vérification et Maintenance des équipements techniques et  
installations diverses AOO S2015/17  
N° 171/15 Signature d'un contrat avec La Poste – remise et collecte du courrier  
N° 172/15 Convention de partenariat entre la ville de Saint-André et le réseau diabète et  
obésité Lille Métropole.  
N° 173/15 Avenant n° 1 à la convention d'utilisation de la piscine municipale – Collège  
Privé de Marcq-en-Baroeul  
N° 174/15 Frais et honoraires d'avocat : dossier 67 rue de Lille à Saint-André  
N° 175/15 Frais et honoraires d'avocat : dossier SCCV Le Clos des Arbres  
N° 176/15 Vérification et maintenance des équipements du Procès Verbal Electronique  
N° 177/15 Vérification et maintenance du sonomètre CM RNV SOLO VN N° 11866

*Monsieur le Maire demande s'il y a des questions au sujet des décisions du Maire.*

*Monsieur LEBEZ intervient au sujet de la cérémonie des vœux qui s'est déroulée pour la première fois aux Halls de la Filature.*

*Il signale qu'en sa qualité de Conseiller Municipal, il a été sollicité par des habitants sur les nuisances causées par les manifestations organisées dans ces lieux. Il souhaite savoir si le*



*sonomètre évoqué dans la décision n° 177/2015 est destiné à mesurer le bruit aux Halls de la Filature, si une réponse a été donnée aux habitants et si une réunion avec ces habitants a été programmée.*

*Monsieur le Maire répond que le sonomètre est destiné aux écoles. Concernant les habitants, une réunion est prévue première semaine de février précise-t-il.*

**PAS DE VOTE**

**QUESTION N° 1/1**

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016 M14**

*Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur CALAIS dont l'intervention et le Power Point sont retranscrits ci-après :*

« Avant d'entamer la présentation du Budget Primitif 2016, je souhaiterais remercier l'ensemble des services municipaux et plus particulièrement le Service des Finances, ainsi que mes collègues élus pour le travail fourni lors de la construction de ce budget.

C'est effectivement un travail d'équipe, chacun étant mis à contribution durant cette période de travail intense.

Avant d'aborder une présentation plus précise à l'aide d'un Power Point, je veux vous décrire la philosophie de ce budget 2016.

Tout d'abord, et c'est toujours la conséquence des baisses de dotations, les dépenses de fonctionnement font l'objet de beaucoup d'attention et c'est, cette année encore, une baisse globale de l'ordre de 2 % qui est réalisée sur les dépenses réelles par rapport au BP 2015.

Les dépenses de personnel sont en baisse, conséquence de plusieurs départs en retraite non remplacés.

Des efforts d'organisation sont faits parallèlement à ces départs en retraite avec l'objectif toujours clair de maintenir le périmètre et le niveau de qualité des services rendus à la population.

Au-delà de la réponse nécessaire à apporter à la baisse des dotations, le second objectif est de dégager des marges de manœuvre permettant de financer en partie des dépenses d'équipement et de maintenir des investissements à un bon niveau malgré un contexte très contraint.

Naturellement, la stabilité fiscale, annoncée lors du débat d'orientation budgétaire, reste un point fort de ce budget et il vous sera, en conséquence proposé, lors de la prochaine séance du Conseil Municipal et lorsque nous aurons connaissance des bases fiscales 2016 de voter des taux identiques à ceux de 2015.

Vous aurez donc compris que le maintien de la qualité du service public et la stabilité fiscale sont les deux clés de voute qui ont présidé à l'élaboration de la section de fonctionnement de ce budget.

La section d'investissement, et cela a été également évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, est, cette année, ambitieuse avec des projets importants : maison médicale, poursuite du programme de vidéo-protection, 1ère phase des travaux d'accessibilité, travaux de l'église, éclairage public...

L'ensemble de ces dépenses sera en partie financé à la fois par un prélèvement réalisé sur la section de fonctionnement et par l'utilisation partielle des excédents de la section d'investissement.

L'endettement sera limité mais le choix est fait de profiter des taux très bas pour contracter de nouveaux emprunts.

Je vais maintenant vous présenter les principaux postes de dépenses et de recettes en illustrant mon propos par un Power Point :





Placine : 642 125 €  
(Fourniture d'éclairage de voirie)



Actions en direction de l'enfance et de la jeunesse

296 000 €



Les fluides (eau – énergie – télécommunications) :  
417 978 €



Entretien du patrimoine : 490 446 €



Ecole de musique : 496 592 €  
(Dépense de personnel)



Animations culturelles :  
221 220 €



Projet culturel avec la Cie des Voyageurs :  
148 000 €



Subvention au CCAS :  
110 376 €



Subvention à la BidOtheque :  
72 000 €



Actions de prévention santé  
financées par des aides à projet : 11 000 €  
et de développement durable : 3 500 €



### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Montants des dépenses de fonctionnement : 10 000 000 €

### IMPOTS ET TAXES

Montants des impôts et taxes : 10 000 000 €



DOTATIONS ET PARTICIPATIONS :

- Bourse de la jeunesse (1000000) : 100 000 €
- Bourse de la jeunesse (1000000) : 100 000 €
- Bourse de la jeunesse (1000000) : 100 000 €
- Bourse de la jeunesse (1000000) : 100 000 €
- Bourse de la jeunesse (1000000) : 100 000 €
- Bourse de la jeunesse (1000000) : 100 000 €

VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICE :

Les deux contributions

Repas Restaurant scolaire : 472 000 €



Entrées piscine : 135 000 €



Inscription à l'École de musique :

20 000 €



Études : 18 000 €



Inscriptions aux Centres de Loisirs :

13 800 €

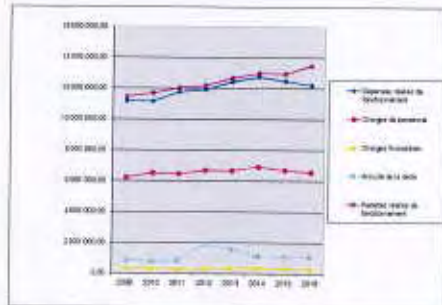




REPARTITION  
DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



EVOLUTION DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT /  
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



SECTION  
D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Budget (investissement)

3 118 187 €

Les grands projets 2016 :

Travaux de réhabilitation de l'Église du centre  
378 000 €



Maison de santé

350 000 €



Vidéoprotection

200 000 €



Travaux d'accessibilité  
100 000 €

Programmation 2016 :

- CAF Halte garderie Bout'Chou
- Hôtel de Ville Salle St Jean
- Restaurant scolaire Schuman



Sarritaires Ecole Desbordes-Vainore

60 000 €



**Mais également :**

- Travaux d'éclairage public : 196 000 €
- Environnement : 22 000 €
- Travaux 75 rue du Général Leclerc : 30 000 €
- Signalétique des bâtiments communaux : 30 000 €
- Achat de mobilier et d'équipement dans les écoles : 7 000 €
- Création d'une nouvelle allée au cimetière : 17 000 €



**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Recettes Réelles**

- FCTVA : 40 000 €
- Taxe d'aménagement : 10 000 €
- Cessions : 1 020 000 €

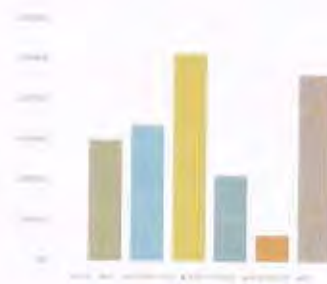
• Emprunt :  
Pour financer nos projets d'investissement, et équilibrer notre section d'investissement avant les reports votés en mars, il y a lieu de prévoir un emprunt de 750 000 €.

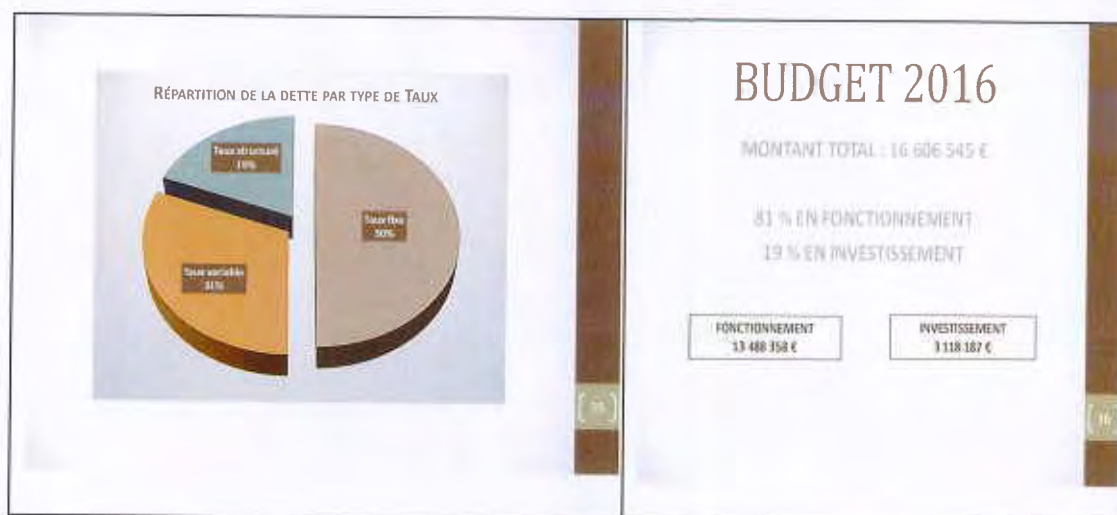
**La dette en capital**

Remboursement du capital: 728 000 €

Libellé	Montant
• Capital emprunté	40 000 €
• Taxe d'aménagement	10 000 €
• Cessions	240 000 €
• FCTVA	1 020 000 €
• Total	1 310 000 €

REMBOURSEMENT DU CAPITAL EN 2016





Vous aurez donc compris que ce budget tout à la fois répond à la baisse des dotations, à la volonté de dégager des marges de manœuvre par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à la volonté d'investir dans des projets ou des équipements nécessaires au bien-être de tous.

Une fois encore, gardons à l'esprit que notre vocation est de travailler pour conserver et toujours améliorer la qualité de vie à Saint-André et renforcer davantage chaque année son image de ville paisible et sûre où il fait bon vivre »

*Monsieur le Maire remercie Monsieur CALAIS, les membres de la commission finances, le Service Finances et Monsieur le Directeur Général des Services.*

*Monsieur le Maire estime que ce budget est un bon budget car l'effort de redressement entamé depuis plusieurs années porte ses fruits : l'excédent de fonctionnement rembourse complètement le capital de la dette et demain, il pourra financer une partie des investissements qui sont actuellement financés pour partie par la gestion dynamique du patrimoine (la Ville vend peu à peu le patrimoine immobilier qui n'est pas indispensable à la gestion municipale). La Ville n'emprunte pas plus que ce qu'elle rembourse en capital.*

*Saint-André est un peu à contre-courant de ce qui se pratique dans d'autres collectivités souligne Monsieur le Maire. En effet, du fait de la baisse des dotations, certaines collectivités sont dans l'obligation de faire de l'investissement la variable d'ajustement du budget, ce qui n'est pas le cas à Saint-André.*

*Monsieur le Maire note que la Ville se dirige vers une capacité accrue des investissements dans les années à venir sans augmentation des impôts, même si cette question a pu se poser reconnaît-il, et ce grâce à :*



- la croissance des bases qui a pu atténuer pour partie la baisse des dotations,
- la maîtrise des dépenses depuis plusieurs années (moins 2 % depuis trois années consécutives),
- la maîtrise des charges de personnel (tous les départs en retraite ne sont pas remplacés).

*Monsieur le Maire évoque alors l'accord des 35 heures à 1 540 heures qui existe à la Mairie et les discussions en cours avec le Comité Technique pour une application dès septembre 2016 des 1 607 heures légales. Monsieur le Maire signale que cette évolution va dans le sens des observations faites par la Chambre des Comptes notamment à Valenciennes et Dunkerque.*

*Monsieur le Maire fait remarquer la chance de la commune de voir ses bases croître, fruits des projets menés. Cela permet avec sérénité de maîtriser la dette et les impôts, en maintenant les services à la population existants tout en prévoyant un certain niveau d'investissements pour l'avenir.*

*Monsieur le Maire ouvre alors le débat et donne la parole à Madame CAVROT.*

*Madame CAVROT, dont l'intervention est retranscrite ci-après, précise en préambule que son intervention résulte d'un travail collectif avec son groupe :*

« Concernant les aspects budgétaires, nous observons que le potentiel fiscal a augmenté de 22 % entre 2012 et aujourd'hui, et le potentiel fiscal et financier de 20 %, sachant certainement que vous n'avez pas encore inclus toutes les recettes fiscales de 2016 et que nous en retrouverons dans les délibérations modificatives, non encore connues à ce jour. Ces recettes fiscales locales ont augmenté de 2 millions d'euros en 4 ans.

Sur ces quatre années, les dépenses de fonctionnement ont juste suivi les augmentations des coûts de la vie, voire moins à l'exemple des charges du personnel, soit un différentiel très conséquent entre les recettes et les dépenses, d'où le matelas que vous constituez avec toutes ces nouvelles constructions.

Il est vrai que l'Etat a baissé sa participation, mais ne laissez pas croire aux andrésiens que les ressources diminuent et que vous faites tout pour maintenir la pression fiscale et qu'il faut se serrer la ceinture. Je viens de vous donner la preuve du contraire.

Dans votre Rapport d'Orientation Budgétaire en décembre, vous écrivez et faites croire à la population andrésienne et je cite Monsieur CALAIS dans ses conclusions inscrites au Procès-Verbal du 30 novembre : « Si la baisse des ressources reste une forte contrainte dans la construction d'un budget, ce qui nécessite d'importants

efforts de gestion et de réorganisation, l'ambition demeure aussi de garantir aux andrésiens un périmètre et une qualité des services rendus. » Rappelons à nouveau les 2 Millions de recettes fiscales locales en quatre ans.

Je voudrais aussi, toujours comme élément de preuve dans ce budget et aussi de contre-vérité, vous évoquer l'augmentation du potentiel fiscal par habitant : il augmente lui aussi de manière conséquente et atteint aujourd'hui 923 €, soit une augmentation de 13 % en quatre ans et dont la pente ascendante n'est pas prête de s'inverser en raison des nombreuses constructions à venir (Rhodia, Ulysse Trélat, Leclerc, Caby.....)

Nous constatons en même temps qu'il n'y a aucune réponse satisfaisante sur les besoins en service nouveaux à la population (à part la place basse, quels projets pour les habitants des 1 200 logements de Sainte-Hélène).

Souvenez-vous aussi de la dernière intervention de Monsieur PIC et de mes prédécesseurs, ici à la même place, nous constatons que vous accumulez toujours plus de réserves financières importantes en essayant de taire vos projets ou en les évoquant de manière très vague quand vous êtes interrogé publiquement, sinon :

- Que la vidéo-surveillance suit son cours :
- Que la maison médicale, même si l'idée est pertinente, ne devrait rien coûter par le jeu des locations et des remboursements d'emprunts.
- Qu'enfin, les travaux de rénovation de l'église commencent (déjà inscrits dans les deux mandats précédents).
- Qu'il y a encore des travaux d'accessibilité à réaliser.
- Que les écoles nécessitent aussi des travaux.
- Que la piscine a aussi besoin de travaux même s'ils coutent désormais moins chers par le jeu des subventions de la MEL.
- Que vous allez acquérir des terrains ou bâtiments pour de futurs promoteurs, mais pour quels projets et quels services publics nouveaux....

Nous affirmons aussi que :

- Nous ne savons toujours rien des projets sur le site Rhodia.
- Nous ne savons toujours rien, sinon, le nom de l'architecte depuis mardi, des projets sur le site Ulysse Trélat.

Mais qu'en est-il des projets liés à l'augmentation de la population ?

Pouvons-nous d'ailleurs, connaître de manière sociologique la composition actuelle des andrésiens ? Cela nous permettrait de vous faire des propositions. Vous devez avoir ces informations je pense.

Je souhaiterais aussi évoquer, le projet de la médiathèque en limite territoriale, toujours non discutée, à telle distance que les élèves andrésiens, les personnes



âgées n'y auront pas accès pour cause de sécurité et de temps de déplacement dans les trajets.

Sur ce sujet, je voudrais rappeler que nous avons toujours défendu un projet en centre-ville, autour de l'ancienne MJC. D'ailleurs, vous n'avez pas saisi l'opportunité de préempter une des deux maisons de la rue Alsace Lorraine, maisons pourtant classées en réserve foncière depuis Monsieur DUCROCQ lors de la construction de la MJC, qui avait des projets publics en centre-ville.

Dans vos vœux, vous avez rappelé que vous étiez à l'écoute des propositions des minorités, encore faut-il que les minorités aient l'information avant vos communications à la presse ou aux vœux. Je vous rappelle Monsieur le Maire que nous sommes des élus andrésiens et qu'en ce sens, nous avons le droit à l'information, d'autant plus quand nous vous les demandons.

Pour terminer ces propos par une note d'humour, j'ai entendu notre député qui vous aime tant, féliciter Saint-André pour son outil petit enfance et enfance, Outil au service des andrésiens, que notre majorité précédente avait mis en œuvre dès le 1<sup>er</sup> mandat. Rappelez-le à Monsieur DAUBRESSE (la vérité n'y perdra rien).

Sur ce point précis, la gestion et l'animation sont exemplaires avec toutefois une réserve actuelle, il ne faut pas abuser des services civiques qui risquent de remplacer des professionnels qui ont fait la réputation de cette structure au service des 1 000 familles andrésiennes.

En conclusion, vos choix ne sont pas tout à fait les nôtres et l'opacité de vos projets, que nous dénonçons régulièrement, nous autorisent à nous abstenir dans le vote de ce budget »

*Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Monsieur VANHERSECKE dont l'intervention est retranscrite ci-après :*

« L'aspect comptable du budget, qui certes a toute son importance, est une photographie à un moment donné de masses financières. Celle-ci permettent de mener des politiques qui engagent durablement, au-delà même de ce que l'on nomme, parfois, le temps de l'élu.

Lors de la lecture des différents documents de séance, une ligne avait retenu mon attention.

Elles concernent l'acquisition faite par notre commune des parcelles sises rue de la gare.

Signalons que le projet concernant ce site historique Andrézien de Caby de 3,3 ha, son programme de logements, étaient dans les cartons.

En ce qui me concerne je n'ai pris connaissance de la tenue d'une enquête publique qu'après sa clôture. Si tout le monde était dans mon cas il n'est guère étonnant que l'enquête publique n'ai recueilli aucun avis. D'autant que ceux qui lui ont été adressés, semblerait-il n'ont pas été pris en compte. Des avis déposés par une association Ardrésienne n'auraient en rien été synthétisés dans la délibération.



Comme beaucoup je présume j'ai donc appris le démarrage du projet, mardi lors de la cérémonie des vœux. En même temps que ceux concernant Ulysse Trélat et la poursuite de l'aménagement de la friche Rhodia.

Au sujet du nombre d'habitants accueillis dans les logements qui verront jour, vous avez évoqué le passage de 11720 à 12000 ce qui semble quelque peu sous-estimés.

D'autant que sur le seul site Caby il est question de la construction de 300 à 400 logements.

Qu'en sera-t-il de la dépollution du site étant donné que sont prévus en sus des logements :

Des activités type bureaux et cellules commerciales La création de nouveaux espaces verts publics ou collectifs; La création de nouveaux espaces publics,

Au sein du site objet de l'ajustement du Plan Local d'Urbanisme se trouve l'entreprise Caby. Celle-ci relève de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE autorisation).

Dans le cadre de la mise à l'arrêt définitif des installations, prévue par le Code de l'Environnement, l'exploitant est tenu de procéder à la « remise en état du site » en fonction d'un usage. Dans ce cadre, l'exploitant réalisera des études techniques et un mémoire de réhabilitation qui précisera les mesures prises ou prévues pour rendre le site compatible avec l'usage considéré (notamment du point de vue de la pollution du site). La DREAL et le Préfet constateront par procès-verbal le respect de ces obligations.

Indépendamment des obligations induites par le Code de l'Environnement.

Ulysse Trélat, Caby, Rhodia ces projets revêtent une importance particulière pour l'évolution de la commune mais aussi de l'agglomération Lilloise. Je ne peux cependant que regretter le manque d'information ayant trait à leur transformation et aux actions qui y sont menées.

Je ne m'étendrai pas ici sur les difficultés qui ont toujours eu trait aux informations concernant le site de Rhodia, notamment celles concernant l'importante pollution de ce site.

Néanmoins celles qui ont été rapportées par la presse indiquent une pollution généralisée de la nappe alluviale : Manganèse, sulfates, ammoniacale.

De plus, si Rhodia a démolit l'ensemble de ses bâtiments, mais a laissé une partie des matériaux sur le terrain dont de nombreux métaux qui se sont ajoutés à la pollution des sols.

L'étude menée par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), en date du 27 août 2012, fait aussi apparaître des pollutions de sols par le mercure, le plomb, le cuivre, le zinc, les sulfates, l'arsenic dont le taux (jusqu'à cinq mètres de profondeur) est très élevé sur certaines zones.

Il y a fort à parier qu'elles ne se sont pas évaporées au cours de ces quatre dernières années.

L'objectif est de faire sur dix hectares un quartier de vie, d'utiliser la Deûle comme moyen de transport, mais aussi comme moyen de chauffage par aquathermie

(procédé qui capte et amplifie l'énergie contenue dans l'eau pour la restituer à un système de chauffage)

Projets parmi tant d'autres. On a aussi parlé aussi de parking de dissuasion, de délestage sur La Madeleine.

Même si certains d'entre eux ne verront le jour que dans une période indéterminée ne serait-il pas intéressant de les voir présentés en détail à la population Andrésienne et des environs.

Il importerait en effet que chacun puisse avoir une vue d'ensemble sur les opérations et le projet final de reconversion urbaine global qui couvre les communes de La Madeleine, Saint-André et Marquette. La Métropole Européenne de Lille envisage de créer du logement, des services, des espaces dit naturels... portant tout de même sur 55 ha. Ceux-ci s'étendent de la friche Rhodia, du site Bouverne sis avenue industrielle à Marquette-lez-Lille, jusque La Madeleine et Saint André.

Connaitre la liaison entre ces différentes phases avec celles conduites sur Saint André, être en tant que riverains et sans doute futurs usagers au fait des mesures de confinement, de résorption des pollutions engendrées durant des décennies sur un site antérieurement classé Seveso.

L'opacité semble souvent de mise non pas par volonté de nuisance mais tout simplement par incapacité culturelle, propre à la France parfois, à traiter réellement les questions de communication et de participation des habitants.

Au-delà des problèmes hérités qui doivent être abordés et traités, je vois aussi pour ma part dans ces projets la chance d'associer les habitants au rêve et à la projection sur de nouveaux quartiers.

« On rêve, dites-vous Monsieur le Maire, d'y voir se réaliser un port de plaisance, puisqu'il en manque dans la métropole, cela permettrait de valoriser le site et les logements. » Aimant les bateaux, je rêve avec vous, même s'il faudra traiter les importantes questions de pollution des sols liées aux mises à niveau nécessaires pour ce projet... Et suis aussi impatient de connaître ce que Nicolas Michelin, urbaniste, qui a notamment œuvré à Bordeaux, propose à la municipalité comme réflexion générale, ainsi que sur le devenir du site Jean-Caby proprement dit.

J'espère et compte sur les promesses de transparence et de participation affichées par votre équipe municipale pour que ce soit le cas.

En ce qui concerne le site Caby, on sait par ailleurs qu'il ne serait pas le seul à quitter le site, on parle aussi du départ de l'entreprise Claisse.

Qu'en est-il ?

Conscient que ces projets s'inscrivent dans un temps long. Quelle sera l'unité des projets une fois le site abandonné ?

Chacun sait qu'il est idéalement situé, comme disent les promoteurs : dans le quartier de la gare de Saint-André, à quelques hectomètres seulement du Vieux-Lille. Il est l'occasion de créer une entrée de ville digne de ce nom.

Les architectes urbanistes missionnés, Joel Wilmotte et Nicolas Michelin sont très réputés.

À quels niveaux interviennent-ils ?

À qui sera finalement déléguée la réalisation effective des projets au-delà des plans d'urbanisme ?



Les conseils de Nicolas Michelin dont chacun s'accorde à reconnaître la compétence en matière d'urbanisme ne seront-ils pas sacrifiés sur l'autel de la rentabilité foncière une fois que les commanditaires finaux, à savoir les promoteurs seront aux commandes ?

Que les terrains seront confiés à la régulation du marché ?

Quelles seront les contraintes qui prévaudront alors pour s'assurer de la qualité finale des projets ?

Les administrés ne seront-ils pas consultés qu'une fois les projets pliés ?

On peut d'ailleurs localement constater le décalage entre intention et résultat final en se déplaçant jusqu'aux nouveaux quartiers en devenir ou construits.

Je parlerai de la partie achevée du site d'« Humanicité », située près de Saint Philibert à Lomme pour éviter la polémique locale.

Ici on vante le futur « Écoquartier », bien sûr l'appellation est porteuse, « votre futur logement dans un écrin de verdure ». Mais on ne constate que du « tout voiture », des quartiers sans vie, des espaces clos sécurisés. Sans parler des questions d'accessibilité pour les personnes ayant des problèmes de déplacements. Souvent une absence totale de pensée autre que le fonctionnalisme et la rentabilité de l'opération.

Dans la coulée verte le bois disparaît. Reste un ruisseau et quelques canards.

Les intentions sont toujours les meilleures. Le quartier toujours « d'exception ».

« Il s'agissait de créer un urbanisme vecteur de liens, répondre à l'exigence de densité dictée par la loi à proximité d'une station de métro, imaginer un quartier à l'échelle des piétons, offrir une accessibilité à tous et mutualiser les équipements comme les parkings ». Faut dire qu'en matière de baratin la France a toujours montrée d'excellentes dispositions.

Vous nous avez déclaré monsieur le Maire que les caractéristiques architecturales du site d'Ulysse Trélat seront préservées. Je pense en effet que vous y veillerez. Mais je fais, ici même, le vœu pour que les élus, au-delà de la nécessaire préservation du patrimoine architectural, dont notre commune ne dispose que de peu d'éléments emblématiques, montrent qu'ils ont de grandes exigences urbaines pour notre commune et surtout qu'ils les mènent à bien.

Que soient tirés tous les enseignements de Saint Hélène, dont on peut que déplorer le manque d'innovation architecturale, de préoccupation écologique et de greffe dans le quartier.

Le vœu pour que vous saisissiez l'occasion qui se présente pour faire entrer notre commune dans son siècle avec une architecture ayant véritablement des caractéristiques écologiques modernes. Rappelons au passage que la commune de Loos-en Gohelle avec la moitié d'habitants est devenue, un laboratoire du développement durable reconnu et salué partout y compris à l'étranger.

Je fais le vœu aussi pour que ces opérations aient pour objectif la maîtrise des ressources nécessaires, des déchets produits. Leur absorption sur leur aire de production, compte tenu des techniques et des circuits courts de recyclage et de distribution connus et respectant mais peut être aussi allant au-delà des réglementations en vigueur



Le vœu que ne soient utilisés que des éco matériaux tant pour les rénovations que pour les constructions. Qu'elles aboutissent à une réduction des consommations énergétiques des bâtiments en faisant appel aux énergies renouvelables, au solaire

Rêvons même que ce soit l'occasion de prévoir une fourniture locale de l'énergie. Le vœu que soit conduite une réelle implication des habitants, tant ceux qui l'occuperont que de son voisinage.

Ces opérations pourraient aussi être l'occasion de concevoir de réels modes de déplacements doux en liaison avec Marquette, Lambersart, La Madeleine et Lille utilisant par exemple mieux qu'ils ne le sont à l'heure actuelle les bords de Deûle.

L'occasion aussi en ce qui concerne Ulysse Trélat d'ouvrir le parc sur le quartier et d'éviter la mise en place d'une énième unité d'habitation close et sécurisée.

Peut-être que toutes ces questions sont à l'ordre du jour, et si comme je l'espère elles le sont, encore faudrait-il nous les faire connaître.

Ces opérations immobilières sont une chance pour notre commune.

L'occasion unique de concevoir de réelles parties de quartier qui dans les deux cas, je l'espère, s'intégreront et dialogueront harmonieusement avec le tissu ancien et répondront aux préoccupations urbaines actuelles et futures.

Cela pourrait être l'occasion d'un Atelier de Travail Urbain (ATU), que notre commune se distingue en enclenchant de véritables processus participatifs. Ces aménagements urbains ne nous en donnent-ils pas l'occasion rêvée ?

Je prendrai à cette occasion et pour conclure la question de la Médiathèque, au-delà de la question de sa nécessité que nous ne partageons pas unanimement, il conviendrait qu'elle s'inscrive dans l'ère du numérique et de la dématérialisation des supports.

Il est indispensable que soit privilégiée son implantation à proximité d'un transport Urbain. Pourquoi ne pas la situer sur le site Caby ?

Dans la continuité des aménagements du bord de Deûle sur le trajet de la Liane.

J'y verrai pour ma part l'opportunité de créer un équipement piment de notre ville, une opportunité de qualifier l'espace public et de créer une polarité qualifiée sur l'eau, d'être un exemple de tout ce que l'on peut rêver autour de la lecture par exemple.

Il en est des logements comme des équipements. Ce ne peut être juste des boîtes que l'on pose au gré des opportunités foncière ou pour boucher une dent creuse. De tels projets sont une chance. Numérique, j'espère, en ce qui concerne la bibliothèque, la ludothèque.

Des projets d'équipements publics sont une chance qu'il s'agit de saisir pour, en sus des fonctions qu'ils apportent, animer faire vivre un espace public partagé. Et puis Mesdames, Messieurs on ne va plus en faire dix de tels équipements, encore moins des projets immobiliers d'une telle ampleur. Il convient de ne pas gâcher son opportunité. D'autant que si la copie est médiocre au pire ratée, on en prend pour à minima une centaine d'années »

*Monsieur le Maire donne alors la parole à Monsieur LEBEZ.*

*Ce dernier fait le constat qu'il existe dans ce budget la volonté de dégager des marges de manœuvres financières tout en maintenant une stabilité fiscale.*

*Monsieur LEBEZ estime que cela semble être la preuve d'une gestion saine et en bon père de famille et il pense que puiser dans les réserves est une bonne chose.*

*Monsieur LEBEZ revient alors sur les aspects de transparence et d'information aux andrésiens et rappelle son souhait d'obtenir un PDF exploitable pour le budget puisque le document de 98 pages scanné, transmis aux élus ne permet aucune recherche.*

*Il ne pense pas qu'il y ait volonté de cacher, qu'il y ait des complots mais il ne comprend pas pourquoi n'est pas présenté un plan pluriannuel d'investissements qui permettrait d'afficher les projets, d'afficher l'évolution de la Ville, de connaître le financement des projets.*

*Monsieur LEBEZ prend l'exemple de la Maison Médicale pour laquelle les andrésiens ne sauront qu'après comment elle a été financée et comment elle a été proposée aux différents professionnels.*

*Monsieur LEBEZ revient alors sur les concertations menées par la MEL sur le site CABY et sur les Muchaux.*

*Concernant ce dernier quartier, Monsieur LEBEZ revient sur les propos de Monsieur le Maire lors de la séance du Conseil précédant quand ce dernier a dit que ce projet concernait essentiellement la ville de Lambersart, Saint-André ne l'étant uniquement pour l'accès. Or, sur le dossier consultable sur internet, le logo de la ville de Saint-André figure bien à côté de celui de Lambersart.*

*Saint-André est donc bien concernée par cette concertation souligne Monsieur LEBEZ qui se dit surpris de constater que la consultation se clôturait le 17 décembre et que le 18 décembre était voté le bilan de cette concertation à la MEL à l'unanimité.*

*Monsieur LEBEZ pense que de telles pratiques ne sont pas bonnes pour la confiance que peuvent avoir les citoyens dans les pratiques politiques.*

*Lors des récents vœux à la population, rappelle Monsieur LEBEZ, Monsieur le Maire a annoncé qu'il était temps de changer de modèle de gouvernance, alors Monsieur LEBEZ s'exclame « changeons de modèle, changeons de gouvernance et faisons-le en associant les andrésiens ! ».*

*Concernant le contexte local andrésien, Monsieur LEBEZ note la valorisation du patrimoine mais il pense qu'il aurait pu être dégagé quelques milliers d'euros pour un équipement destiné aux adolescents autour de la piscine, sur les terrains de basket extérieurs (skate Park ou terrain de football fermé).*

*Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CAPPELLE. Ce dernier abonde dans le sens des propos qui viennent d'être tenus. Il pense qu'il y a un réel problème de démocratie par rapport aux enquêtes liées au site CABY. Sur un tel sujet, il faut changer la manière de faire. Le projet aurait pu être évoqué dans la réunion de la Commission Travaux Urbanisme estime-t-il.*

*Pour ce qui est du projet des Muchaux, Monsieur CAPPELLE s'interroge sur les désagréments que cela causera par rapport au trafic.*



*Il évoque enfin alors le projet immobilier sur l'ancien garage de la Cessoie, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny. Il souhaiterait savoir s'il est vrai que le permis a été signé.*

*Monsieur CALAIS apporte quelques compléments d'informations suite aux remarques qui ont été faites.*

*Concernant l'ambition de ce budget, Monsieur CALAIS signale que cela consiste à mener des projets dans l'intérêt des andrésiens, tout en les adaptant aux capacités financières de la Ville sans avoir recours systématique à l'emprunt ou hausse de la fiscalité. C'est aussi faire aboutir de nouveaux projets dans le cadre d'un programme légitimé par le scrutin des élections municipales de 2014 où 68 % des andrésiens ont accordé leur confiance à l'équipe majoritaire en place.*

*Monsieur CALAIS confirme qu'effectivement, une partie des excédents a été utilisée pour financer une partie des investissements (1 026 000 € en 2016) et rembourser le capital de la dette.*

*Concernant la hausse du potentiel fiscal évoqué par Madame CAVROT, Monsieur CALAIS souligne qu'il s'agit d'une réelle opportunité pour la Ville. Cela permettra de budgéter les prochains projets sans avoir systématiquement recours à l'emprunt.*

*Pour ce qui est des projets futurs dont a parlé Monsieur VANHERSECKE, Monsieur CALAIS rappelle que la question à l'ordre du jour est le budget 2016 et les projets 2016.*

*Enfin, s'adressant à Messieurs CAPPELLE et LEBEZ, Monsieur CALAIS évoque la question de la démocratie de concertation, il souligne qu'elle est pratiquée à chaque projet d'urbanisme.*

*Monsieur le Maire donne alors la parole à Monsieur DELAPLACE.*

*Ce dernier fait observer à Madame CAVROT que l'équipe majoritaire actuelle a toujours reconnu le mérite de l'équipe municipale de l'époque d'avoir créé dans les années 1990 le service public délégué à CAP pour l'Enfance et la Petite Enfance, service qui a été enrichi, complété et consolidé par la suite.*

*Monsieur DELAPLACE tient ensuite à rassurer Madame CAVROT : « il n'y a pas de services civiques à CAP, ne craignez donc pas que ceux-ci prennent le travail des autres personnes ».*

*Concernant la médiathèque et son positionnement géographique, Monsieur DELAPLACE rappelle qu'il est question d'une médiathèque intercommunale entre les villes de Marquette et de Saint-André.*

*Or, pour que Marquette accompagne Saint-André sur ce projet, faut-il encore qu'il y ait un intérêt pour les marquettois. Plusieurs réunions se sont déjà tenues à ce sujet, note Monsieur DELAPLACE qui pense que proposer une localisation de cet équipement en plein centre-ville de Saint-André ou sur le site CABY, ne serait pas compris par le Maire de Marquette.*

*Monsieur DELAPLACE rejoint Monsieur VANHERSECKE quant à la lecture numérique et la médiathèque numérisée.*



*Il évoque ensuite les projets qui ont effectivement existé autour de l'ancienne MJC, rue Alsace Lorraine, et il souligne que ceux-ci étaient si peu pertinents qu'ils ne se sont jamais faits !!*

*Monsieur DELAPLACE revient alors sur les propos de Monsieur LEBEZ quant à la création d'un équipement extérieur à destination des adolescents. Il signale qu'il existe déjà un terrain de football fermé rue Vauban, et quant à la création d'un skate Park, ce projet est effectivement en réflexion tant sur sa localisation que sur son format, au sein du Conseil des Jeunes, outil de démocratie participative.*

*Sur la démocratie au sens large. Monsieur DELAPLACE pense qu'il faut éviter l'excès. Il existe des procédures de concertation préalable en France ce qui n'est pas le cas partout, et même s'il est possible qu'il soit nécessaire de les améliorer, elles ont le mérite d'exister, observe-t-il.*

*Monsieur DELAPLACE conclut sur les projets andréso - andrésiens et souligne qu'à chaque fois, il y a une ou plusieurs réunions publiques avec les riverains pour leur présenter les projets et ceux-ci sont, le cas échéant, modifiés pour tenir compte des réflexions ou des demandes des riverains concernés et cela a été le cas notamment pour le projet sur le garage de la Cessoie.*

*Monsieur le Maire fait observer que les observations qui ont été faites sont certes, intéressantes mais ne concernent pas directement la matière budgétaire (si ce n'est l'intervention de Madame CAVROT).*

*Elles sont donc hors sujet. Or certains professeurs sont sévères avec les hors sujet !! » s'exclame Monsieur le Maire.*

*Il déduit des interventions qui viennent d'être faites que si la matière budgétaire n'est pas évoquée c'est que le budget est bon et qu'il n'y a pas beaucoup de critiques à formuler. Monsieur le Maire enregistre cela avec satisfaction.*

*Monsieur le Maire note que si les bases fiscales ont augmenté de 20 % en 5 ou 6 ans, c'est un fait dont on ne va pas se plaindre : c'est une chance affirme-t-il. C'est une gestion qui n'est pas malthusienne et c'est une chance que Saint-André soit devenue plus recherchée qu'autrefois et qu'elle soit en croissance souligne-t-il.*

*Monsieur le Maire note que les propos de Monsieur CALAIS n'ont pas été exagérés : les baisses de dotation de l'Etat sont bien là rappelle-t-il, mais la croissance des bases permet de maintenir le haut niveau de services publics autrefois financés par la taxe professionnelle et aujourd'hui financés sans faire appel à la fiscalité. Il ne faut en effet pas confondre potentiel fiscal et coefficient de mobilisation fiscale souligne Monsieur le Maire qui rappelle que les chiffres de l'INSEE sur la composition sociologique de la Ville sont libres d'accès.*

*Sur les projets, Monsieur le Maire souligne que la France est un curieux pays : à Saint-André, on est en train de reconquérir la ville sur elle-même : sur des anciens sites industriels,*

*on va construire des logements, implanter des services publics et permettre à des personnes (qui sont nos enfants, ceux de nos amis ou voisins) de se loger dans de bonnes conditions.*

*Il rappelle les chiffres énoncés par Madame MASSE lors de la cérémonie des vœux : il y a encore 200 andrésiens en liste d'attente d'un logement social à Saint-André. Et ce chiffre rapporté au nombre d'habitants est l'un des plus faible de la métropole : cela signifie que les personnes qui voulaient habiter un logement à Saint-André en ont trouvé un.*

*Monsieur le Maire s'adresse à Monsieur VANHERSECKE pour lui dire que la ville de Saint-André organise la reconquête de la ville sur elle-même et que cela correspond exactement aux objectifs de la COP 21. « C'est en faisant cela que l'on évitera que la Ville ne s'étende : Il ne faut pas être nostalgique du temps où l'on construisait sur des champs et où sur des sites industriels on mettait des grillages et on ne faisait plus rien ! » s'exclame-t-il.*

*Monsieur le Maire rappelle qu'il est fait exactement ce qui a été écrit en 1992 sous l'impulsion de Messieurs VANDIERENDONCK et DAUBRESSE, lors du précédant schéma Directeur, à savoir la reconquête de la Ville sur elle-même.*

*C'est à ce moment que le quartier Sainte-Hélène à Saint-André est devenu site pilote et exemplaire pour le concept de la « Ville Renouvelée ».*

*C'est la même démarche pour Caby et Rhodia, sous le contrôle et la garantie de l'Etat et de la DREAL souligne Monsieur le Maire qui s'insurge contre le fait de faire croire qu'il y a un danger par rapport à ces sites. « C'est une faute morale de laisser croire cela car il y a eu un formidable travail de dépollution qui est réalisé et cela correspond exactement aux objectifs de la COP 21 de reconquérir les sites industriels plutôt que de consommer des terres agricoles comme autrefois avec ce que l'on a appelé la France des lotissements ».*

*De la même manière, Monsieur le Maire affirme qu'il ne faut pas non plus faire un contresens sur la démocratie : à écouter les interventions, on pourrait croire que sur le site Caby, tout est fait et que le projet est finalisé ! Or, ce n'est pas le cas du tout ! L'objet de l'enquête publique et de la réunion publique qui a eu lieu est le suivant : on annonce aux gens que ce site va pouvoir muter de l'industrie vers le logement (objectifs de la COP 21, de la Ville Renouvelée et du Grenelle de l'Environnement).*

*Monsieur le Maire pense qu'il ne faut pas s'en plaindre tout en notant qu'on est pas obligé de s'engager dans cette démarche, on peut très bien imaginer que ce site reste industriel !!*

*Monsieur le Maire note que ce changement de vocation a été conditionné à la préservation de l'emploi industriel et à l'engagement du propriétaire de reconstruire une usine et d'investir 25 millions d'€uros dans cette nouvelle usine.*

*Le projet Caby est en discussion et Monsieur le Maire signale qu'il n'acceptera pas un projet qui ne présente pas une extrême qualité urbaine.*



*La démarche est la même pour le site Rhodia : après la phyto-dépollution, le confinement, le transfert des terres polluées et l'avis favorable de la DREAL, on peut considérer qu'il peut y avoir une mutation du site vers le logement.*

*Pour la partie rue Félix Faure où la pollution est, non pas minérale, mais organique et donc plus complexe à traiter, l'usage restera à vocation économique.*

*Monsieur le Maire souligne que tout cela est fait dans une extrême sécurité et transparence.*

*Concernant Caby, il y a encore à venir plusieurs étapes : la fin de la construction de la nouvelle usine, la mutation de l'activité, la démolition du site, sa dépollution.*

*A ce jour, on en est seulement à la proposition de mutation de ce site dans le cadre de la reconquête urbaine.*

*Pour que le site Rhodia ne soit pas qu'un lieu de logements, Monsieur le Maire signale qu'il a demandé l'inscription dans les documents d'urbanisme d'un port de plaisance, lieu de promenade et garantie de qualité urbaine. Sera également travaillée la liaison avec le centre-ville.*

*Mais aujourd'hui sur Rhodia comme sur Caby on n'en est qu'au stade de la proposition de principe de mutation d'un site industriel vers un site accueillant des habitants et des services.*

*De la même manière sur le site Ulysse Trélat, Monsieur le Maire signale qu'il n'est pas pressé de voir aboutir des projets.*

*Comme le disait Monsieur VANDIERENDONCK « l'urbanisme c'est le temps long » et l'urbaniste Monsieur WILMOTTE qui a visité Ulysse Trélat a eu l'idée de dire que ce site a une identité qu'il faut renforcer et reconvertir ce site en logements alors que jusqu'à présent, il n'y avait eu que des projets qui prévoyaient de tout démolir ou de ne garder que la façade.*

*Sur Caby, c'est l'urbaniste Michelin qui a été mandaté par la MEL pour travailler sur le site signale Monsieur le Maire.*

*Concernant le projet de construction de logements sur le garage de la Cessoie, Monsieur le Maire signale à Monsieur CAPPELLE que le permis n'a pas été signé. Il y a eu une réunion de concertation au cours de laquelle des remarques ont été faites par les riverains, celles-ci ont été transmises à l'aménageur à qui il a été demandé d'adopter le projet par rapport à ces remarques. Ensuite la Ville a écrit aux riverains pour dire qu'il y avait un nouveau projet et que de nouveau ils pouvaient s'exprimer sur celui-ci.*

*Monsieur le Maire affirme à nouveau qu'il ne faut pas avoir peur des changements et des mutations : l'arrivée d'un nouveau carrossier à la place de ce garage ne serait peut-être pas très heureux pour le quartier.*



*S'adressant à Monsieur LEBEZ concernant les Muchaux, Monsieur le Maire note que la question qui peut se poser sur ce dossier, qui est quand même principalement lambersartois, est la suivante : « le projet s'inscrit-il dans la COP 21 et le Grenelle de l'Environnement ? ».*

*Dans les documents d'urbanisme ce secteur est classé dans « zones à urbaniser » précise Monsieur le Maire qui note qu'il ne souhaiterait pas que Monsieur DAUBRESSE émette des opinions sur des quartiers andrésiens. De la même façon, il évite de faire des remarques sur un projet qui est presque exclusivement lambersartois.*

*Mais Monsieur le Maire l'assure : il a toujours dit que ce quartier ne pourra être réalisé que si la desserte était équilibrée entre le côté Verlinghem/Lambersart (côté Chemin des Muchaux) et la partie andrésienne (avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny).*

*« Si le fait que Verlinghem s'interroge sur la pertinence de ce quartier remet en cause la desserte de ce quartier, et que la desserte se fait uniquement par Saint-André, alors on rediscutera de tout » affirme Monsieur le Maire.*

*Concernant l'équipement pour les adolescents il n'y a pas d'opposition souligne Monsieur le Maire qui prend note de la demande.*

*Pour ce qui est du PPI, Monsieur le Maire note que les investissements programmés correspondent aux engagements pris lors des élections municipales, mais par exemple la maison médicale n'était pas prévue. Or, la question de l'accessibilité et de la médecine de Lille s'est posée et il a paru pertinent à l'équipe majoritaire de conduire ce projet plutôt que de vendre l'immeuble à des médecins afin de s'assurer que plusieurs professions médicales soient présentes sur ce site.*

*Concernant la médiathèque, Monsieur le Maire signale que rien n'est arrêté, aucune décision cachée n'a été prise souligne-t-il. Mais il note que porter seul ce projet serait trop lourd pour la commune.*

*Il faudra déjà acquérir le foncier de l'ancien restaurant Rhodia, mais la localisation de la médiathèque intercommunale à cet endroit n'est qu'une hypothèse.*

*Monsieur DUBREUCQ signale que plusieurs médecins ont vu leur dossier d'accessibilité refusé, d'où l'intérêt de la création de la maison médicale.*

*Monsieur le Maire remercie l'assemblée de la qualité des débats et passe la question aux voix.*

**ADOPTÉE : 29 VOIX POUR**

**4 ABSTENTIONS (Mme CAVROT et Mrs  
VANHERSECKE, LEBEZ, CAPPELLE)**

**QUESTION N° 1/2****OBJET : SUBVENTIONS 2016**

CCAS	110 376,00
Agence Départementale d'Information sur le Logement ADIL	1 800,00
ALCEMS	200,00
Amicale des Sapeurs pompiers	1 754,00
Amicale du personnel de la Ville	1 000,00
Archipel	54,00
Artisans et Commerçants de Saint-André ARCOSA	2 000,00
Association contre la myopathie	169,00
Association d'aide aux victimes	2 500,00
Association des anciens / forces françaises en Allemagne	110,00
Association des donneurs de sang	500,00
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Libre APEL collège St Joseph	700,00
Association du quartier Pont Royal	300,00
Association française premiers secours Croix Blanche	1 140,00
Association sportive Collège Jean Moulin	806,00
Bidothèque	72 000,00
Cap Office	815 000,00
Centre départemental d'Accès au droit CDAD	5 000,00
Cercle andrésien des jeux de l'esprit CAJE	500,00
Cercle aquariophile andrésien	770,00
Cercle St Jean	1 500,00
Chambre des métiers du Nord	791,00
Club des philatélistes	174,00
Club des seniors	1 642,00
Club Léo Lagrange	1 000,00
Club Nord madame	240,00
Club Ornithologique	70,00
Comité des œuvres sociales COS	47 180,00
Comité d'Organisation du Tournoi International de Football	35 700,00
Comité d'Organisation du Tournoi International de Football - 20ème anniversaire	6 300,00
Compagnie les Voyageurs en résidence	20 000,00
Compagnie les Voyageurs pour le fonctionnement de la structure	128 000,00
Confédération de la Consommation du Logement et du Cadre de vie CLCV	500,00
Courses et passions	400,00
Corps et métaphore	1 500,00
Croix rouge française	500,00
Eclaireurs et éclaireuses de France	2 333,00
Espaces et jardins andrésiens	100,00
Foot en salle	105,00
Groupe Vocal Avec ton cœur	1 000,00
Gym loisirs forme	536,00
Judo Club Andrésien	2 060,00
La Boule andrésienne	510,00
Le nouveau monde du Blues pour le Festival Blues	12 000,00
Les amis de Dormagen	6 000,00
Les amis de Bridge	6 000,00
Les Restos du Cœur	620,00
Marcel et nos voisins	200,00
Nord Promotion Loisirs	107,00
Organisme Social de Logement OSLO	8 500,00
Remboursement des frais aux clubs sportifs : poste entraîneur sportif	23 000,00
Remboursement des frais aux clubs sportifs : déplacements nationaux	32 000,00
Remboursement des frais aux clubs sportifs : stage	1 800,00
Réseau diabète obésité de la métropole lilloise	425,00
Saint-André / Wieliczka	3 600,00
Scouts de France	2 500,00
Scouts de France - frais de formation	1 805,00
Secours Populaire Français	4 200,00



Sté colombophile Les Ailes d'acier	437,00
Syndicat d'initiatives de St André	4 000,00
Tactis intervention team	100,00
Tennis club de St André	4 950,00
Théâtre Pinocchio	9 000,00
UNC UNCAFN Anciens combattants	1 071,00
USSA basket - Stages sportifs	3 000,00
USSA cyclo	1 400,00
USSA Omnisports	56 973,00
Veritas Poetae stilo Edit	328,00
Aide aux projets Ecole Camus Sévigné (Coopérative)	4 353,00
Aide aux projets Ecole Desbordes Valmore (Coopérative)	2 086,00
Aide aux projets Ecole La Fontaine (Coopérative)	1 590,00
Aide aux projets Ecole St Joseph	2 530,00
Aide aux projets Ecoles Jules Ferry / M Curie (Coopérative)	4 399,00
Aide aux projets Ecole La Cessoie	1 420,00
BCD Ecole Desbordes Valmore (Coopérative)	500,00
BCD Ecole Marie-Curie / Jules Ferry (Coopérative)	500,00
BCD Groupe Scolaire des Peupliers Ecole Camus Sévigné (Coopérative)	500,00
BCD Groupe Scolaire Peupliers Ecole La Fontaine (Coopérative)	500,00
Classes de découverte Camus Sévigné (Coopérative)	1 700,00
Classes de découverte La Cessoie (Coopérative)	2 320,00
Classes de découverte St Joseph (Coopérative)	2 093,00
Livrets scolaires d'évaluation classes de GS école Desborde Valmore (Coopérative)	145,00
Livrets scolaires d'évaluation classes de GS école La Cessoie (Coopérative)	90,00
Livrets scolaires d'évaluation classes de GS école La Fontaine (Coopérative)	112,50
Livrets scolaires d'évaluation classes de GS école St Joseph	77,50
Subvention livres de prix Ecole Desbordes Valmore (Coopérative)	1 224,00
Subvention livres de prix Ecole La Cessoie	720,00
Subvention livres de prix Ecole St Joseph	528,00
Subvention livres de prix Groupe Scolaire des Peupliers pour l'école La Fontaine (Coopérative)	948,00
Subvention pour cartouches d'encre Ecole Desborde Valmore (Coopérative)	350,00
Subvention pour cartouches d'encre Ecole J Ferry M Curie (Coopérative)	500,00
Subvention pour cartouches d'encre GS Peupliers (Coopérative)	750,00
Voyage fin de cycle Jules Ferry (Coopérative)	376,00
Voyage fin de cycle La Cessoie	2 200,00
Voyage fin de cycle St Joseph	278,00
OGEC frais de scolarité Ecole St Joseph	132 054,00
Participation au fonctionnement de l'Ecole La Cessoie	154 006,00
Surveillance cantine Ecole St Joseph	24 830,00
	1 796 516,00

### Les crédits sont prévus au BP 2016

Les Membres du Conseil Municipal faisant partie du Conseil d'Administration d'une association subventionnée ne participent pas au vote de la subvention pour cette association, à savoir : Elisabeth MASSE : Saint André Wieliczka, Les Amis de Dormagen, Les Amis de Bridge, OSLO ; André DUBREUCQ : Les Amis de Bridge; Rudy DELAPLACE : CAP, Bidothèque, Compagnie Les Voyageurs ; Christelle DELEBARRE : Compagnie Les Voyageurs, Les Amis de Bridge ; Philippe CALAIS : Les Amis de Dormagen, Les Amis de Bridge ; Jean Pierre EURIN : USSA Omnisports ; Claude WASILKOWSKI : Saint André Wieliczka, Les Amis de Dormagen, Les Amis de Bridge ; Thérèse VIEMON : Saint André Wieliczka, Les Amis de Dormagen, Syndicat d'Initiatives, Les Amis de Bridge ; Daniel BOUCAUT : Syndicat d'Initiatives, Les Amis de Bridge, Cercle Saint Jean ; Danielle SENECHAL : Archipel; Géraldine DELEMAZURE : Tennis Club de Saint André ; Nelly RICHARD : Syndicat d'Initiatives ; Patrick COLLARD : Les Amis de Dormagen ; Michel SCIARRINO : Les Amis de Dormagen, Henri DUSAUTOIS : USSA Omnisports, Les Amis de Dormagen ; Christian CALONNE : Les Amis de Dormagen ; Nicolas LE NEINDRE : OSLO ; Thomas FABRE : CAP ; Ambrine WIART : CAP, Les Amis de Bridge ; Gislaine CAVROT : Saint André Wieliczka, Les Amis de Dormagen; Loïc LEBEZ : Les Amis de Bridge



Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CALAIS.

Ce dernier signale que le principe des « moins 2 % pour les services » n'est pas appliqué aux associations afin de ne pas pénaliser le lien social qu'elles créent.

Monsieur le Maire note qu'une subvention exceptionnelle a été votée pour le 20<sup>ème</sup> anniversaire du Tournoi International de Football.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**QUESTION N° 1/3**

**OBJET : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR SIGNER LES CONVENTIONS ATTRIBUTIVES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SUPÉRIEURES A 23 000 €**

L'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations rend obligatoire la signature d'une convention, dans certaines conditions.

« L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ».

Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 précité et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, fixe à 23 000 € par an le seuil à compter duquel s'applique l'obligation de passer une convention.

Le Conseil municipal a voté pour l'année 2016 des subventions dépassant ce seuil aux organismes suivants :

BIDOTHEQUE	72 000,00
COMITE ORGANISATEUR DU TOURNOI INTERNATIONAL COTIF	42 000,00
COMPAGNIE DES VOYAGEURS FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE	128 000,00
COS DU PERSONNEL COMMUNAL	47 180,00
ECOLE LA CESSOIE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	154 006,00
OGEC ECOLE PRIMAIRE ST JOSEPH - SURVEILLANCE CANTINE	24 830,00
OGEC ECOLE ST JOSEPH - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	132 054,00
USSA OMNISPORTS	56 973,00

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire de signer les conventions correspondantes avec les associations précitées dont le montant de la subvention dépasse 23 000€.

*Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CALAIS qui présente cette question.  
Monsieur le Maire ouvre ensuite le débat.*

*Madame CAVROT demande, sur les décisions d'une certaine importance qui nécessitent des conventions obligatoires, que lui soient communiqués systématiquement ces conventions ainsi que les rapports financiers sur l'utilisation des fonds. Elle rappelle les demandes constantes de Monsieur BILLAU à ce sujet avec des retours « oubliés ou frileux ». Cela est une question de transparence de la gestion publique des impôts conclut Madame CAVROT*

*Monsieur le Maire répond que cela ne pose aucun problème et passe la question aux voix.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**QUESTION : N° 2/1**

**OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX VOYAGES FIN DE CYCLES ET CLASSES DE DECOUVERTE**

Chaque année, un voyage fin de cycle ou une classe de découverte peuvent être organisés par les enseignants pour les enfants des écoles élémentaires.

Une subvention communale est octroyée aux familles afin de minimiser le coût du voyage et de favoriser la participation de chaque enfant.

Cette politique volontariste de la commune participe à l'égalité des chances et permet aux élèves scolarisés à Saint André d'enrichir leur parcours de découverte culturelle, patrimoniale.

Une participation de la commune d'un montant de 20,00 € sera octroyée par enfant et par jour et sera versée sous forme de subvention à l'établissement scolaire concerné.

*Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur DELAPLACE qui présente cette question.*

*Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur LEBEZ qui observe qu'il a fait l'expérience de ce type de classe de découverte et il a constaté qu'aucun enfant n'a été mis à l'écart de cette classe de découverte pour des questions financières. Cela est un point positif qu'il faut souligner. Monsieur LEBEZ regrette que cette année, le groupe Schuman n'organise pas de classe de découverte et n'ait donc pas fait de demande de subvention.*

*Monsieur DELAPLACE remercie Monsieur LEBEZ de son soutien à cette action. Effectivement, dit-il, la classe de Mer à Curie-Ferry ne se fera pas cette année mais signale qu'avec la Directrice de l'école et les enseignants, une réflexion est en cours pour proposer d'autres projets pour que l'année soit riche et dense.*



*Madame CAVROT souhaiterait avoir le prix de journée afin d'être en capacité de mesurer l'effort des familles et avoir un avis autorisé sachant que son souci est de favoriser ce genre d'initiatives.*

*Monsieur le Maire passe alors cette question aux voix.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**QUESTION : N° 2 /2**

**OBJET : CREATION DE 5 PLACES DE CRECHES SUPPLEMENTAIRES  
DANS LE CADRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2016 - 2019**

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement entre la ville de Saint-André et la CAF qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Pour la Ville de Saint-André ce dispositif a été renouvelé en 2012 pour la période 2012-2015, et sera renouvelé en 2016 pour la période 2016-2019.

L'association CAP titulaire de la délégation de service public concernant la petite enfance et l'enfance, est partenaire de la Ville dans ce Contrat Enfance Jeunesse.

L'association CAP souhaite développer son offre d'accueil au sein de la crèche *Enfantillages* en créant 5 places supplémentaires, (ce qui porterait l'accueil de cette structure à 60 places), pour cela, il est nécessaire d'inscrire cette action dans le nouveau CEJ.

En conséquence, sous réserve d'octroi des financements par la Caisse d'Allocations Familiales du Nord, il vous est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à inscrire cette nouvelle action dans le CEJ 2016-2019.

*Monsieur le Maire demande à Monsieur DELAPLACE de présenter cette question.*

*Monsieur DELAPLACE rappelle la délibération prise lors du dernier Conseil Municipal portant de 50 à 55 places la capacité d'accueil de la crèche *Enfantillages*. Aujourd'hui, dans le cadre du nouveau CES, il est proposé de passer de 55 à 60 places (à effectif constant en termes de personnel) sachant qu'à 60 places, la capacité maximale d'accueil sera atteinte.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**QUESTION : N° 3/1**

**OBJET : FONCTIONNEMENT DU RESEAU NATIONAL D'ALERTE  
MODIFICATION DU RACCORDEMENT OU INSTALLATION DU  
SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS**

Dans le cadre de la modernisation de l'alerte des populations, l'ancien réseau national d'alerte (RNA) de l'état doit être remplacé, et le mode de fonctionnement modifié.



La procédure de déclenchement à distance sera désormais effectuée via l'application SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations) et le réseau INPT (Infrastructure Nationale Partageable des Transmissions) du ministère de l'intérieur.

La Ville sera alors dotée d'un réseau d'alerte plus performant et résistant.

Le coût du raccordement au système d'alerte et d'information des populations (ou son installation) sera pris en charge par l'Etat et la MEL. Une convention entre les services de la Préfecture du Nord, la Métropole Européenne de Lille et la Ville, fixera les obligations de chacun afin d'assurer le bon fonctionnement du système. Cette convention d'une durée de 3 ans sera reconductible par tacite reconduction.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention reprise en annexe.

*Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur DUBREUCQ.*

*Monsieur DUBREUCQ présente cette question et signale que lorsque le nouveau système sera mis en place, une information aux andrésiens sur ce système d'alerte à la population sera faite par le biais du journal municipal.*

*Monsieur le Maire passe alors la question aux voix.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**QUESTION : N° 4/1**

**OBJET : MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES VEHICULES MUNICIPALS**

Par délibération du 4 avril 2014, le Conseil a autorisé l'attribution des véhicules ci-dessous désignés.

Il convient aujourd'hui, en vertu de l'article L 2123-18-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales de confirmer cette attribution.

En conséquence, il est attribué les véhicules de service suivants aux personnes ci-après désignées :

- Le véhicule immatriculé AF 042 TM au Cabinet du Maire et plus spécifiquement à Monsieur le Maire.
- Le véhicule immatriculé 167 CDE 59 à la Direction du Secrétariat Général et plus spécifiquement au Directeur Général des Services.
- Le véhicule immatriculé AC 774 MP à la Direction des Services Techniques et plus spécifiquement au Directeur des Services Techniques.
- Le véhicule immatriculé 508 DAY 59 à la Direction de l'Animation et de la Culture et plus spécifiquement au Directeur de l'Animation et de la Culture.
- Le véhicule immatriculé 658 DDF 59 à la Direction des Services Techniques et plus spécifiquement au responsable du Service Travaux des Services Techniques.
- Le véhicule immatriculé 889 DDS 59 à la Direction des Services Techniques et plus spécifiquement au responsable du Service Voirie et Développement Durable

- Le véhicule immatriculé 629 ZY 59 à la Direction des Services Techniques et plus spécifiquement au responsable du Service Environnement.

Tous les attributaires sont autorisés à bénéficier d'un remisage à domicile.

Chaque attributaire ne pourra utiliser le véhicule qui lui est attribué que dans le cadre des missions liées à son mandat ou à ses fonctions, devra s'assurer de sa propreté et respecter les délais de contrôle et d'entretien.

Il vous est donc proposé :

1. D'autoriser l'attribution des véhicules conformément à la liste ci-dessus établie.
2. D'autoriser le remisage à domicile des véhicules attribués.

*Monsieur le Maire précise que cette délibération est la même que celle de 2014, qui doit être prise chaque année.*

*Monsieur LEBEZ rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal d'avril 2014 où cette délibération avait été prise, il avait proposé, dans le cadre de la COP 21, d'avoir une réflexion plus large sur l'utilisation des véhicules municipaux. L'optimisation des coûts peut être envisagée affirme-t-il. Des propositions pour ce faire sont détaillées dans le guide de la Fédération des Maires des villes moyennes de France, note Monsieur LEBEZ qui pense qu'il faut réfléchir à une autre gestion de la flotte. Il rappelle son souhait d'étudier sur un an l'utilisation des véhicules avec l'étude des carnets de déplacements et se propose de contacter les services à ce sujet pour faire ensuite des propositions.*

*Madame CAVROT souhaite connaître les limites d'utilisation des véhicules.*

*Monsieur le Maire en prend note et signale enfin que la Ville a fait l'acquisition d'une « ZOE, véhicule entièrement électrique.*

*Monsieur LE NEINDRE intervient pour noter que le CCAS a également acheté un véhicule électrique.*

*Monsieur le Maire passe alors la question aux voix.*

<b>ADOPTÉE : 32 VOIX POUR 1 ABSTENTION (Mr LEBEZ)</b>
---

**QUESTION : N° 5/1**

**OBJET :      VENTE D'UNE MAISON : 29 AVENUE DES PEUPLIERS**

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 3 décembre 2014 a constaté la désaffectation et a prononcé le déclassement du domaine public communal des immeubles sis 29 à 43 avenue des Peupliers et de leurs garages, il convient à présent de décider de la cession de l'immeuble cadastré A 7522 (maison située 29 avenue des Peupliers).



Une proposition d'achat a été faite au prix de 160 000 € HT net vendeur par Monsieur MONNET et Madame AREAL.

En conséquence et vu l'avis des Domaines, il vous est proposé :

D'autoriser la cession de l'immeuble 29 avenue des Peupliers, cadastré A 7522 d'une contenance de 203 m<sup>2</sup> à Monsieur MONNET et Madame AREAL demeurant 54/2 chemin des Chaumières 59650 Villeneuve d'Ascq (voir plan annexé),

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes authentiques.

*Monsieur le Maire note que ces ventes se font en toute transparence par l'intermédiaire des agences immobilières de Saint-André.*

*Ces maisons poursuit-t-il, ne sont pas en très bon état et la première proposition pour cette maison est arrivée 5 mois après avoir été mise en agence.*

*Monsieur le Maire signale enfin que cette démarche fait partie de ce qu'il a évoqué précédemment : la gestion dynamique du patrimoine municipal puisqu'il s'agit des anciens logements d'instituteurs.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**QUESTION : N° 5/2**

**OBJET :     **VENTE D'UNE MAISON ET D'UN GARAGE :**  
**39 AVENUE DES PEUPLIERS****

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 3 décembre 2014 a constaté la désaffectation et a prononcé le déclassement du domaine public communal des immeubles sis 29 à 43 avenue des Peupliers et de leurs garages, il convient à présent de décider de la cession des immeubles cadastrés A 7527 (maison située 39 avenue des Peupliers) et A 7533 (garage).

Une proposition d'achat a été faite au prix de 170 000 € HT net vendeur par Madame et Monsieur Bertrand DUTHOIT pour la maison et le garage.

En conséquence et vu l'avis des Domaines, il vous est proposé :

- 1) D'autoriser la cession de la maison située 39 avenue des Peupliers, cadastré A 7527 d'une contenance de 142 m<sup>2</sup> et du garage cadastré A 7533 d'une contenance de 16 m<sup>2</sup> à Madame et Monsieur Bertrand DUTHOIT demeurant rue de Lambersart à Saint André (voir plan annexé),
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes authentiques.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**



**QUESTION : N° 5/3**

**OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES POUR LES COMPETENCES AMENAGEMENT NUMERIQUE, AIRES DE STATIONNEMENT ET CHEMINEMENTS DOUX**

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) a été promulguée le 27 janvier 2014. Elle prévoit la transformation de Lille Métropole en Métropole Européenne de Lille au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette transformation s'accompagne d'une nouvelle répartition des compétences exercées par la Métropole Européenne de Lille et ses communes membres.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts, la Commission Locales d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation de la charge financière nette des compétences transférées des communes à la Métropole Européenne de Lille.

La CLECT s'est réunie le 15 décembre 2015 pour examiner les valorisations des transferts de charges des compétences suivantes :

- Aménagement numérique,
- Aires de stationnement
- Cheminements doux

Le rapport, approuvé à la majorité des membres de la commission, a des incidences sur l'attribution de compensation versée à la commune de Saint André, en ce qui concerne uniquement l'aménagement numérique.

La valorisation du produit net de fonctionnement est de 21 343 € pour l'année 2016 et 10 671 € à partir de 2017.

Vu le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C

Vu le rapport de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) du 14 décembre 2015,

Il vous est proposé d'approuver le présent rapport de la CLETC et la valorisation des charges et des produits transférés à la Métropole Européenne de Lille.

*Monsieur le Maire explique que la ville de Saint-André n'est concernée que pour l'aménagement numérique. Il s'agit de la même logique, mais en sens inverse, que celle évoquée pour le transfert de la compétence touristique lors d'un précédent Conseil Municipal.*

*Le tourisme était une compétence SIVOM, tout comme l'aménagement numérique.*

*Pour le tourisme, l'attribution de compensation versée par la MEL avait été diminuée de 10 000 € environ, avec le transfert de la compétence aménagement numérique, c'est l'inverse (puisque il s'agit d'un revenu pour la MEL : l'opérateur Numéricâble va verser désormais la redevance à la MEL. Cela représente 21 343 € pour l'année 2016 (reprenant les années 2015 et 2016) et ensuite 10 671 € de plus dans l'attribution de compensation versée à la Ville par la MEL.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## QUESTION N° 5/4

### **OBJET : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES SERVICES RELATIFS A L'ENFANCE ET LA PETITE ENFANCE - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2014 DU DELEGATAIRE**

Par délibération en date du 29 novembre 2012, le conseil municipal a délégué la gestion des services relatifs à l'Enfance et la Petite Enfance à l'association C.A.P. (Coordination Action Projet) jusqu'au 31 décembre 2017.

En vertu de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire a l'obligation d'adresser à la collectivité délégante, un rapport annuel d'activités comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Ce rapport doit être mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte, après examen par la commission consultative des services publics locaux.

La commission consultative des services publics locaux s'étant réunie le 14 décembre 2015, et ayant examiné le rapport annuel d'activités 2014 du délégataire,

Il vous est donc proposé de :

- prendre acte du rapport d'activités présenté par l'Association CAP délégataire, au titre de l'année 2014

*Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur DELAPLACE qui présente le rapport d'activité.*

*Monsieur DELAPLACE note que l'année 2014 pour CAP peut être analysée sous trois angles :*

- *année du changement en matière d'accueil périscolaire avec la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et la prise en charge par CAP des nouveaux temps périscolaires, des nouvelles activités péri éducatives (NAP) et les temps récréatifs, Cela a bien entendu impacté l'organisation générale des temps périscolaires des garderies matin et soir et le temps de la pause méridienne, tant sur le plan des horaires que sur celui des mises en cohérences éducatives. Monsieur DELAPLACE en profite pour saluer le travail mené dans ce sens dans le cadre de la pause méridienne par Madame DELEMAZURE, les équipes de CAP et de la restauration scolaire.  
Enfin, concernant les chiffres de fréquentation : 1 245 enfants différents ont été accueillis sur ces temps périscolaires (soit 880 familles).*
- *2014 a été aussi l'année de l'optimisation des offres d'accueil dans les structures d'accueil en matière de petite enfance : augmentation des taux de fréquentation à effectif constant (83,85 % pour la crèche Infantillage, 97,73 % pour la station Bout'chou, 93,06 % pour l'Ile aux Enfants).*



*Cela a un impact important au niveau financier pour CAP mais aussi, pour les familles à qui une solution de garde a été proposée.*

*Monsieur DELAPLACE signale aussi le travail réalisé avec les 80 assistantes maternelles à qui le R.A.M (relai d'assistantes maternelles) a proposé un renforcement des accompagnements. Monsieur DELEPLACE évoque aussi le lancement des ass'mat'dating où les parents ont la possibilité de faire connaissance avec plusieurs assistantes maternelles disposant de places.*

*Monsieur DELAPLACE note aussi qu'a été établi le principe de non mise en concurrence entre les assistantes maternelles et les crèches lors des commissions d'attribution. En effet, jusqu'en 2014, quand une famille andrésienne demandait un mode de garde en crèche, elle pouvait mettre l'enfant chez une assistante maternelle en attendant une place en crèche. A présent, il a été décidé, en accord avec CAP, que le rôle de la Ville était de proposer un mode de gardes aux familles, quel qu'il soit. Les crèches ne doivent pas faire concurrence aux assistantes maternelles.*

- Enfin, 2014 a aussi été l'année de la consolidation financière de CAP : l'augmentation de la fréquentation dans le secteur de la Petite Enfance, l'accueil de nouveaux enfants dans le cadre des NAP, le choix de faire appel à des emplois aidés sur les temps des NAP et les temps récréatifs ont permis à CAP de voir une augmentation de la participation des usagers de 41 370 €, de la participation de la CAF de 72 946 €, de la participation de l'Etat de 169 586 € et de la Ville de 17 720 € pour la mise en œuvre des NAP.*

*Ainsi, CAP a clôturé en 2014 avec un excédent de 170 471 € qui a été mis en report à nouveau dans le fond associatif de la structure.*

*C'est une bonne nouvelle souligne Monsieur DELAPLACE car cela n'a pas toujours été le cas dans le passé.*

*Monsieur DELAPLACE conclut en remerciant Madame Marie-Arielle MILGEN, la Présidente, Madame Marine GRACEFFA, la Directrice et toute l'équipe de CAP pour le travail qui est fait. En effet l'association CAP continue à évoluer, à proposer des services de grandes qualités. D'ailleurs Monsieur le Député lui-même a évoqué que lors des vœux la qualité reconnue de ce qui est mené dans le domaine de la Petite Enfance et des loisirs par CAP à Saint-André.*

*Monsieur le Maire remercie Monsieur DELAPLACE de cette présentation.*

**PAS DE VOTE**

**QUESTION : N° 5/5**

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - EXERCICE 2014**

- Conformément à l'Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait communication au Conseil Municipal en séance publique du rapport annuel d'activités de la Métropole Européenne de Lille exercice 2014.

*Monsieur le Maire rappelle que la MEL a été créée en 1968 pour exercer dans le territoire, les compétences de voirie, assainissement, transport et distribution de l'eau. Puis certaines compétences ont été transférées au fil des années avec une accélération en 2001 et 2002 suite à la loi Chevènement : la Taxe Professionnelle a été transférée notamment (avec la création de principe de l'attribution de compensation de la MEL aux villes), les gens du voyage, les grands équipements sportifs et culturels.*

*Dans notre vie quotidienne, la MEL intervient dans beaucoup de domaines souligne Monsieur le Maire qui évoque aussi les actions dans le cadre de la piscine : l'intervention financière de 50 % pour chaque entrée scolaire et pour les travaux.*

*Monsieur le Maire évoque également le fond de concours lancé pour les grands équipements sportifs et culturels dans lequel la Ville va s'inscrire.*

*Monsieur le Maire note enfin les actions dans le cadre de l'aménagement urbain : création d'une placette en Bord de Deûle, la Place Basse, le cheminement de la Deûle et l'accompagnement sur les projets de mutation : Caby, Rhodia, Cœur de Deûle.*

*La MEL gère également les aides à la pierre dans le cadre de sa compétence habitat.*

*Le budget est de 1 milliard d'euros environ en fonctionnement et de 486 millions d'euros en investissement. (Premier budget d'investissement au Nord de Paris).*

**PAS DE VOTE**

**QUESTION : N° 5/6**

**OBJET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DU SIVOM EXERCICE 2014**

Conformément à l'Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait communication au Conseil Municipal en séance publique du rapport annuel d'activités du SIVOM exercice 2014.

*Monsieur le Maire rappelle que la population du SIVOM représente 155 000 habitants. Il a été créé par les communes historiques de Lambersart, Saint-André, Wambrechies et Marquette.*

*Le budget est de 2 millions d'euros. Les compétences ont évoluées depuis la loi MAPAM puisque les compétences tourisme et câble ont été transférées à la MEL.*



*Le SIVOM intervient néanmoins encore dans des domaines importants comme celui de l'emploi : (maison de l'emploi, PLIE et Mission Locale), la gérontologie (la gestion sur le CLIC avec le Département du Nord, la MAPAD), l'animation (Deûle en fête), les services civiques.*

*Aujourd'hui, le SIVOM essaie de créer certains espaces de mutualisation comme la MEL.*

**PAS DE VOTE**

**QUESTION : N° 5/7**

**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS EXERCICE 2014**

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait communication au Conseil Municipal en séance publique du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets exercice 2014.

*Monsieur le Maire passe la parole à Madame WASILKOWSKI.*

*Madame WASILKOWSKI résume ainsi la gestion des déchets ménagers : « jeter moins, trier plus, traiter mieux ».*

*Il s'agit d'enjeux de la vie quotidienne de la politique de la métropole qui prônent la qualité environnemental afin de faire de la qualité la marque de la MEL ;*

*Cela concerne 85 communes et 1,112 millions d'habitants.*

*Depuis 2008, tous les habitants trient leurs déchets, soit :*

- 106 400 tonnes de déchets recyclables.*
- 35 170 tonnes de biodéchets.*
- 266 300 tonnes de déchets non recyclable.*

*Concernant les encombrants, ils sont collectés selon leur nature (déchèterie, bennes saisonnières, collecte en porte à porte sur rendez-vous). Madame WASILKOWSKI précise que pour Saint-André cela se fait depuis janvier 2015.*

*Il y a 14 déchèteries sur le territoire qui ont vu leur fréquentation augmenter de 20 % entre 2013 et 2014) soit 1 424 600 visites représentant des dépôts de 167 000 tonnes (150 kg par habitants).*

*Les déchets dangereux sont collectés dans une camionnette présente à dates fixes dans 187 points de collectes répartis sur le territoire (15 220 visites pour 132 tonnes en 2014).*

*La collecte en porte à porte représente 2 900 tonnes récoltés.*

*Les déchets des ménages en porte à porte et l'entretien des récipients reviennent à 59 € par habitant.*

**PAS DE VOTE**

**QUESTION : N° 5/8**

**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EN MATIERE D'EAU POTABLE EXERCICE 2014**

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait communication au Conseil Municipal en séance publique du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public en matière d'eau potable exercice 2014.

*Monsieur le Maire passe la parole à Madame WASILKOWSKI ;*

*Madame WASILKOWSKI note que la MEL garantit la qualité et quantité de l'eau distribuée. Elle assure en aval la prise en charge du traitement des eaux usées avant leur rejet dans les milieux naturels.*

*La facture d'eau couvre l'ensemble de ces services.*

*Plus de 60 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable ont été produits en 2013. En 2011, la baisse de production constatée entre 2002 et 2009 s'est poursuivie suite à l'amélioration du rendement du réseau et à des conditions climatiques plus favorables. En 2012, on observe une stagnation des quantités produites et en 2014, la baisse de la production s'est poursuivie.*

*La MEL s'est engagée dans une opération de reconquête de la qualité de l'eau depuis 2008 : avec une sensibilisation pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, l'amélioration de la prise en compte des champs captants dans les documents d'urbanisme et les projets, et la poursuite des efforts en matière d'assainissement.*

*En 2013, il y a eu l'aboutissement de la démarche « captage grenelle » qui a classé la moitié des champs captants du sud de Lille comme prioritaire au niveau national parmi une liste de 500 captages.*

*En 2014, ce sont 49 kms de réseau qui ont été renouvelés et 3 775 branchements pour un montant total de 19 millions d'euros.*

*Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le prix de l'eau était de 3,88 € le m<sup>3</sup> (comprenant les abonnements au service, la consommation d'eau potable, l'assainissement des eaux usées, ainsi que les redevances de l'agence de l'eau et les taxes de l'Etat).*

*Le prix de l'eau de la MEL est l'un des plus faible du bassin (4,30 € dans le Nord et 4,40 € dans le bassin Artois Picardie, soit 12 % de moins pour la MEL.*

*Monsieur le Maire note le changement de concessionnaire : ce n'est plus les Eaux du Nord mais Iléo qui est une filiale de Véolia.*

**PAS DE VOTE**



**QUESTION : N° 5/9**

**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2014**

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait communication au Conseil Municipal en séance publique du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public en matière d'assainissement exercice 2014.

*Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur MIELKE.*

*Monsieur MIELKE observe qu'il s'agit d'un service public géré en régie directe. Il est financé par une redevance imputée sur la facture d'eau.*

*En quelques chiffres, l'assainissement c'est :*

- 4 747 kms linéaires.*
- 9 grandes stations d'épuration et Monsieur MIELKE cite les deux nouvelles stations de Salomé et Marquette.*

*Outre le traitement, ce service est également chargé de la lutte contre les inondations. Sont menées des actions préventives (aménagement techniques pour faciliter l'infiltration des eaux de pluies) et des actions curatives (création de bassins de rétention : 167 bassins existent dont le nouvel équipement dans le Vieux Lille près des Bateliers).*

*Monsieur MIELKE note qu'il y a près de 120 millions de m<sup>3</sup> qui sont traités par les stations d'épuration et plus de 22 000 tonnes de boues traitées.*

*Le budget en investissement représente 60 millions d'euros et en fonctionnement, 50 millions d'euros.*

*Les recettes d'exploitation sont de 90 millions d'euros conclut Monsieur MIELKE.*

**PAS DE VOTE**

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève cette séance, en remerciant les conseillers municipaux de la qualité des débats, en remerciant les services et le public de leur présence et en saluant une dernière fois José JOYE qui vient d'enregistrer son dernier Conseil Municipal.*

**Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, la séance est levée à 21H30**